Paris, le 29 juin 2012

Monsieur Ban Ki-moon
Secrétaire Général
Organisation des Nations Unies
2, United Nations Plaza
New York – NY10017
U.S.A.

N/Ref :
Objet : Adhésion au Pacte Mondial de l'ONU

Monsieur le Secrétaire Général,

Par cette lettre, j'ai le plaisir de vous confirmer que la société ERGALIS souscrit aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Nous souhaitons par la présente manifester notre intention d'appuyer et de promouvoir ces principes en les intégrant à notre mode d'administration, à notre stratégie, à notre culture et à nos activités quotidiennes.

Nous prenons l'engagement de faire clairement état de cet appui par des déclarations claires à ce sujet, afin d'en informer nos employés, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires économiques. Dans une logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publiques les actions que nous menons pour appliquer le Pacte Mondial et ses principes, en particulier dans les domaines des droits de l'homme et des droits du travail, cœur de notre métier.

Nous nous engageons à publier annuellement une communication sur le progrès (COP), afin de rendre compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Vous trouverez ci-joint quelques renseignements sur la société ERGALIS, ainsi que le nom de la personne chargée des contacts avec le bureau du Pacte Mondial.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération.

Frédéric NOYER
Président

Tél. : 01 40 08 40 00

SIEGE SOCIAL : 60, rue de l'Arcade - 75008 Paris

Paris, le 26 mai 2009

Monsieur Ban Ki-moon
Secrétaire Général
Organisation des Nations-Unies
2 United Nations Plaza
New York – NY10017
U. S. A.

N/Réf. : PI/PF – 8639
Objet : Adhésion au Pacte Mondial de l'ONU

Monsieur le Secrétaire Général,

Par cette lettre, j'ai le plaisir de vous confirmer que la société PLUS INTERIM souscrit aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Nous souhaitons par la présente manifester notre intention d'appuyer et de promouvoir ces principes en les intégrant à notre mode d'administration, à notre stratégie, à notre culture et à nos activités quotidiennes.

Nous prenons l'engagement de faire clairement état de cet appui par des déclarations claires à ce sujet, afin d'en informer nos employés, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires économiques. Dans une logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publiques les actions que nous menons pour appliquer le Pacte Mondial et ses principes, en particulier dans les domaines des droits de l'homme et des droits du travail, cœur de notre métier.

Vous trouverez ci-joint quelques renseignements sur la société PLUS INTERIM, ainsi que le nom de la personne chargée des contacts avec le bureau du Pacte Mondial.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre FONLUPT
Président